

Groupe majoritaire Saint-Jean ma ville

Mesures nationales, impacts locaux

Au moment où nous rédigeons ce texte, les élections européennes viennent de se conclure, la dissolution de l'Assemblée nationale a été prononcée mais les élections législatives ne se sont pas encore tenues.

En premier lieu, nous tenons à saluer tous nos agents municipaux : grâce à leur capacité d'adaptation et leur mobilisation, ces élections précipitées se tiendront dans de bonnes conditions.

Il nous semblait important de montrer combien les décisions prises au niveau national, trop souvent sans concertation des acteurs locaux, ont des incidences sur la conduite des affaires de la commune. Jugez plutôt.

La suppression de la taxe d'habitation fait désormais reposer sur les seuls propriétaires la dernière taxe sur laquelle la commune peut intervenir, à savoir la taxe foncière. Concernant celle-ci, l'évolution des bases est elle aussi fixée par l'État. Ainsi, même si nous décidons de ne pas augmenter le taux des taxes locales, le montant de la facture fiscale pour les contribuables augmente malgré tout.

Certaines réformes nationales ont eu également un impact financier majeur pour nos budgets communaux.

L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, si elle est justifiée pour nos agents, n'en représente pas moins un coût supplémentaire exponentiel : 110 000 € en 2022, auxquels se sont ajoutés 27 000 € en 2023, puis encore 108 500 € en 2024. En trois ans, les charges salariales de la commune ont donc bondi de 488 000 € qu'il faut financer chaque année.

En matière énergétique, la dérégulation du secteur de l'énergie s'est traduite par des hausses de facture de 98 000 € en 2022 et de 58 000 € en 2023, malgré des efforts pour baisser la consommation de 12 % !

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui elle aussi, sur le principe, est nécessaire pour la préservation de notre environnement, a été imposée sans concertation. Ses conséquences sur le Plan Local d'Urbanisme actuellement discuté à Toulouse Métropole, sont immenses et contraignent la production de logements. Nous devons en effet trouver des compromis pour autoriser la construction de logements sans dénaturer le cadre de vie de nos villes : à Saint-Jean, nous voulons limiter par exemple la hauteur des bâtiments à 2 étages.

L'importance de l'action publique collective

Face à ces contraintes subies, notre Municipalité a fait le choix de l'action collective pour permettre aux Saint-Jeannaises et aux Saint-Jeannais de bénéficier des meilleurs services de proximité, des meilleurs équipements. C'est ainsi le contrat territorial qui nous lie avec le Conseil départemental pour financer les nouvelles réalisations scolaires ou non. C'est encore la Convention territoriale globale signée avec la CAF, et à laquelle nous avons associé huit partenaires institutionnels et associatifs, ce qui est inédit dans notre région.

Cette forme d'action, alliée à une forme de gouvernance qui encourage la participation citoyenne, est un gage de réussite pour l'avenir de notre commune et le bien-être de nos concitoyens. —

L'équipe « Saint-Jean ma ville » autour du Maire, Bruno Espic.

Groupe Aimer Saint-Jean

Les réunions de quartier se sont tenues en mai et cette année, avec beaucoup de participation de nos concitoyens. La Majorité a fait une belle présentation de ses réalisations ou projets. Nous avons même été émus lorsque l'annonce sur la forte augmentation des impôts locaux de 2023 (+15 % pour rappel) a soi-disant été annihilée par la baisse des revenus des impôts sur les transactions immobilières...

Pour 2024, la Majorité a annoncé une année sans augmentation, en omettant les +3 % prévus par l'État. Pour information, un peu plus de la moitié des habitants de notre commune paient ces impôts locaux pour tous les services publics utilisés par la totalité de la population.

Par exemple, le coût du service péri-scolaire est supporté par la commune (environ 800 K€) mais en 2023, seulement 45 % de ces dépenses sont imputées aux utilisateurs de ces services.

Concernant l'impôt sur le revenu, d'après l'INSEE, moins d'un Français sur deux paie l'impôt.

Cette situation est en aggravation depuis plusieurs années et nous pensons que cela n'est pas tenable sur la durée. Une refonte de la fiscalité nationale (impôts sur le revenu, taxe foncière, etc.) est nécessaire mais les communes doivent également faire leur travail d'auto-critique en revoyant leurs politiques, leurs services et leurs grilles tarifaires. —

PS : ce texte a été écrit après les élections Européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale mais avant les élections Législatives. Nous ignorons donc la direction que notre pays va prendre. Nous restons des élus attentifs à la démocratie et républicains dans l'âme. Les idées extrêmes peuvent paraître attractives mais ne vont généralement pas dans le sens de l'amélioration de la démocratie.

Si vous souhaitez échanger avec vos élus de l'opposition ou proposer des actions, vous pouvez nous contacter par mail : aimersaintjean31@gmail.com

*P. Durandet, C. Boesh-Biay, B. Boulouys
et M. Mikhailoff*